

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 17

Absents : 9

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 21

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le huit avril deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON-BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°4*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, OLIVERO Albert (*a quitté la séance après la question n°23*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard (*a quitté la séance après la question n°23*), TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy, Mme OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, M. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY-RICOURT Sophie*, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON-BOË Fabienne*, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

## Délibération N° 2022/76

### **OBJET : TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES AIRES D'EMBARQUEMENT SPORTS D'EAU VIVE - SITE INSCRIT AU PDESI (PLAN DEPARTEMENTAL ESPACE SITE ET ITINERAIRE) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT**

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa compétence « création, aménagement, gestion et entretien des équipements de sports d'eau vive et activités nautiques, sur le cours de la rivière Ubaye et sur les rives du Lac de Serre-Ponçon en territoire communautaire ; Ces équipements étant limités aux accès, aires de pique-nique et sanitaires » ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la CCVUSP de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe les travaux d'entretien et de remise en état des aires d'embarquement et débarquement des sports d'eau vive sur le cours de la rivière Ubaye ;

**CONSIDERANT** que ces travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % de la dépense HT par le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence ;

**VU** le programme de travaux, proposés par le service « Activité de Pleine Nature » de la CCVUSP, dont le coût est estimé à 14 000 € HT ;

Sur proposition de M. Jacques FORTOUL, Vice-Président,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** le programme de travaux qui lui est présenté.
- **DONNE** son accord à la réalisation desdits travaux.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % du coût HT de l'opération.
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental la possibilité de commencer les travaux prévus avant la réception de l'arrêté de subvention.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus pourrait s'établir comme suit :

|                            |             |                 |
|----------------------------|-------------|-----------------|
| Subvention Département AHP | 50%         | 7 000 €         |
| Autofinancement CCVUSP     | 50%         | 7 000 €         |
| <b>Total HT</b>            | <b>100%</b> | <b>14 000 €</b> |

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté – Section Investissement – Service 006 – Opération N°36 « Eau Vive ».
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

